

Versailles, le **12 AVR. 2016**



Yvelines
Le Département

**ASSOCIATION DES AMIS DE LA VALLEE
DU RHODON ET DES ENVIRONS
1 RUE DE LA CHAPELLE
78470 MILON-LA-CHAPELLE**

Direction générale des Services
Direction de l'Environnement
Service Patrimoine Naturel

Affaire suivie par : Jean-Michel PORTIER
Téléphone : 01 39 07 82 08
Référence : 2016-064-0323

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 28 février 2016 par lequel vous interpellez le Département sur les conditions d'exploitation de la forêt départementale de la Madeleine située sur la commune de Chevreuse.

Vous nous signalez des chemins forestiers très dégradés par des engins trop lourds et inadaptés. Tout d'abord, je tiens à vous assurer que le Conseil départemental est très attentif à ce que les travaux réalisés dans ses forêts se fassent dans les meilleures conditions possibles. Les engins de débardage présents sur cette exploitation peuvent sembler imposants mais ce sont de petits modèles qui sont parfaitement adaptés à la configuration du terrain accidenté et pentu du coteau de La Madeleine. Cette exploitation présente des contraintes techniques fortes, c'est pourquoi le Département a choisi un exploitant très qualifié et reconnu comme un spécialiste du débardage en milieu accidenté. Malgré une impression de désordre, l'évolution des engins dans les parcelles ne se fait pas au hasard et nous avons défini avec l'exploitant des axes de circulation précis spécifiques afin de limiter au mieux les dégradations. Les ornières sont malheureusement inévitables du fait des sols très humides et peu portants dans la vallée. Après l'exploitation, qui va s'étaler sur environ 2 ans, les chemins seront remis en état.

Des contrôles du bon respect des consignes sont effectués plusieurs fois par semaine par l'ONF et le technicien du Département.

Sur certaines zones du coteau, nous avons effectivement pratiqué une coupe rase car c'était du taillis de châtaigniers (sans chênes) arrivé à maturité et qui va rapidement se régénérer par rejets de souches. Ces châtaigniers montraient des signes de dépérissement et posaient des problèmes de sécurité pour les promeneurs et les riverains. Il devenait urgent d'intervenir dans ce boisement.

Je me permets d'ajouter que les branchages abandonnés au sol sont une réelle volonté de notre part et non une négligence. Leur décomposition est indispensable au renouvellement de la couche d'humus vitale à la forêt.

Nous sommes très conscients de la gêne et des inquiétudes que ces travaux engendrent mais la forêt est un milieu vivant qui évolue en continu. Ces opérations sont donc nécessaires si l'on veut gérer ces espaces de façon durable.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je me tiens à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements. M. Portier, technicien chargé du suivi de ces travaux au Conseil départemental, ne manquera pas de vous signaler sa prochaine visite sur site pour que vous puissiez échanger en direct avec lui.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de l'Environnement
Brigitte CAYLA